

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 juillet 2023**

Le dix-huit juillet deux mille vingt-trois le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 11 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

**PRESENTS (23)** : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Carine COURTIAL, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Ghislaine MONNA, Marcel DATIN, Céline ROBIN, Pascaline SORET.

**Absents ayant donné pouvoir (5)** : Christophe LAVIGNE À Françoise CHAZAL, Christiane PERALDE À Anne-Marie DUBOIS, Jean-Christophe CHASTANG À Carine COURTIAL, Isabelle LEO À Christian BERNARD, Emilien TERRAS À Christine JARGEAT.

**Absents (1)** : Alexandre LAPICOTIERE.

Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**DEL-2023-047) AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE, DE REHABILITATION, DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ESPACE POLYVALENT**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2213-6,

**Exposé :**

Pour mener à bien le projet de rénovation énergétique, de réhabilitation, de réaménagement et d'extension de l'espace polyvalent, une consultation a été lancée le 20 avril 2023 selon la procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 3° et R.2172-2 1° et R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique.

Cette procédure se déroule en quatre étapes : classement des candidatures, réception des offres initiales, négociations, réception des offres finales

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 23 mai 2023. 6 candidatures ont été reçues et déclarées admises.

Après analyse de ces candidatures, la Commission d'Appels d'offres réunie le 12 juin 2023 a admis 3 candidats à déposer une offre financière initiale.

Il s'agit de :

BET JACQUES LAPLACE 95 route d'Ourches 26120 UPIE

ENERTECH SCOP 65 les Balcons de l'Amourier 26160 PONT DE BARRET

KYPSELI Architectes 40 rue Louis Barthou 26000 VALENCE

La date limite de dépôt de l'offre initiale était fixée au 7 juillet 2023 à 12 heures, et la CAO s'est réunie le 10 juillet 2023 pour la présentation de l'analyse des offres financières.

Les candidats ont été auditionnés par la commission d'appels d'offres en date du 12 juillet 2023 pour négociation.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

20/07/2023

ID : 026-212601249-20230718-DEL\_2023\_047-DE

Enfin, en date du 17 juillet 2023, la CAO a pris connaissance du rapport d'analyse final technique et financier, et a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'attributaire proposé.

Le conseil municipal est invité à autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, avec le GROUPEMENT retenu par la CAO, sur la base suivante :

- Enveloppe maxi prévisionnelle des travaux : 1 950 000 € HT
- Taux de rémunération global : 10.15%

Vu les pièces du marché de maîtrise d'œuvre établi après négociation et figurant en annexe de la présente délibération,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offres en date du 17 juillet 2023 proposant d'attribuer le marché au lauréat choisi dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus,

#### Après en avoir délibéré

#### Le conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Le Maire à signer le marché avec le groupement B.E.T Jacques LAPLACE, ayant son siège 95 route d'Ourches, 26120 UPIE.

Le montant prévisionnel du marché de maitrise d'œuvre s'élève à 198 000€ HT se décomposant de la façon suivante :

- taux de rémunération global de **10.15%** X enveloppe maxi prévisionnelle HT de travaux de **1 950 000€**

- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet de rénovation énergétique, de réhabilitation, de réaménagement et d'extension de l'espace polyvalent.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

ETOILE SUR RHONE

Le 18 juillet 2023

Le Maire,

Françoise CHAZAL

